



INSCRIPTIONS AUX COURS DE LANGUE

Pour les étudiants en situation de handicap qui souhaitent s'inscrire à un cours de langue (anglais, français, allemand, espagnol, etc.) voici quelques informations importantes :

1. Aviser d'avance l'École des langues pour un meilleur déroulement des cours

Vous devez informer le plus tôt possible, dès votre inscription, la personne responsable de la section de votre cours. Voir la liste des conseillers pédagogiques à contacter :

https://www.aide.ulaval.ca/cms/Accueil/Situations_de_handicap/Ressources_enseignants/Personnes_ressources.

Vous pouvez transmettre votre *Lettre d'attestation d'accommodations* par courriel. **Vous devez en plus rencontrer votre enseignant au cours des deux premières semaines de cours.**

L'École des langues pourra ainsi prévoir d'avance les mesures à prendre et la planification des besoins en lien avec les examens. Cela permettra aussi de tenir compte des étudiants à mobilité restreinte qui ont un fauteuil roulant ou des étudiants ayant un chien guide afin qu'ils disposent d'une place adéquate en classe.

Les étudiants ayant une déficience visuelle doivent aviser au moins une session d'avance de leur intention de s'inscrire à un cours de langue. De cette façon, l'étudiant disposera de tout son matériel de cours dès le début des cours. Ce délai est nécessaire pour faire transcrire les documents en braille ou en format numérique et pour planifier si besoin des ajustements dans la pédagogie du cours.

2. Prévoir à l'avance les tests de classements

Dans le cas des tests du TOEIC et du TFI, vous devez vous inscrire à une séance générale comme tous les autres étudiants. Vous trouverez le calendrier des tests et la démarche d'inscription sur le site www.elul.ulaval à l'onglet « Tests de classement ».

Si des mesures d'accommodement sont nécessaires pour les tests de classement, vous devez contacter Mme Renée-Lise Roy, (tests-langues@elul.ulaval.ca), et lui transmettre votre *Lettre d'attestation d'accommodations* au moins **6 semaines avant la date du test de classement**. Veuillez noter que votre examen peut avoir lieu à une autre date que celle à laquelle vous êtes inscrit.

Passé ce délai ou si vous choisissez de ne pas vous prévaloir de mesures d'accommodement, sachez que vous ne serez pas pénalisé. En effet, après un test de classement, la première rencontre des cours de langue vise toujours à vérifier si les étudiants ont été bien évalués, à l'exception des cours de français langue maternelle. Ainsi, un étudiant mal évalué pourra, selon l'évaluation de l'enseignant lors du premier cours, être reclassé à un niveau supérieur ou inférieur.

Remarque importante : aucune mesure d'accommodement n'est accordée pendant les deux semaines précédant le début de la session d'automne.

Cependant, en plus des autres périodes déjà prévues à l'horaire normal des tests de classement, une semaine sera réservée au mois d'août, aux étudiants ayant besoin de mesures d'accommodement.

3. Éviter les cours d'été intensifs

Les cours d'été intensifs qui sont dispensés à raison de deux cours par semaine représentent un défi important pour tous les étudiants. Conscients de ce rythme et des exercices à faire entre les cours, les enseignants de l'École des langues observent que les étudiants en situation de handicap ne sont pas toujours conscients du degré élevé de difficulté associé au rythme des cours intensifs d'été.

Nous encourageons les étudiants en situation de handicap à s'inscrire aux sessions régulières plutôt qu'intensives. Les quiz, les examens, les exposés oraux, etc., sont souvent trop rapprochés pour permettre aux étudiants en situation de handicap de bien s'y préparer et le rythme des évaluations ne peut pas être modifié dans une formule intensive.

Nous croyons qu'il est dans votre intérêt de choisir les sessions régulières pour réaliser les cours de langue.

Nous croyons que ces ententes prises avec l'École des langues et votre collaboration en tant qu'étudiant favoriseront un déroulement harmonieux des cours pour tous !



Anne-Louise Fournier, coordonnatrice
Secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap
Centre d'aide aux étudiants
Université Laval

Mise à jour septembre 2016